

# *Tarifs 2023*

VALABLES JUSQU'AU 31/01/2024



# Tarifs

**HORS ÉTÉ**  
DU 16/09 AU 14/06

**ÉTÉ**  
DU 15/06 AU 15/09

CLASSES	TTC	TTC
1 	10,10 €	12,50 €
2 	15,10 €	18,60 €
3 	33,80 €	33,80 €
4 	42,90 €	42,90 €
5 	6,00 €	6,00 €

## CLASSIFICATION

### Classe 1 Véhicules légers

- ▶ Véhicule ayant une hauteur totale inférieure ou égale à 2 mètres, d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.
- ▶ Ensemble roulant ayant une hauteur totale inférieure ou égale à 2 mètres avec un véhicule tracteur d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

### Classe 2 Véhicules intermédiaires

- ▶ Véhicule ayant une hauteur totale supérieure à 2 mètres et inférieure à 3 mètres, d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.
- ▶ Ensemble roulant ayant une hauteur totale supérieure à 2 mètres et inférieure à 3 mètres avec un véhicule tracteur d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

### Classe 3 Poids lourds et autocars à 2 essieux

- ▶ Véhicule à 2 essieux ayant : soit une hauteur totale supérieure ou égale à 3 mètres, soit un PTAC supérieur à 3,5 tonnes.

### Classe 4 Poids lourds et autocars à 3 essieux et +

- ▶ Véhicule à plus de 2 essieux ayant une hauteur supérieure ou égale à 3 mètres ou un PTAC supérieur à 3,5 tonnes.
- ▶ Ensemble roulant ayant une hauteur totale supérieure ou égale à 3 mètres.
- ▶ Ensemble roulant avec un véhicule tracteur d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes.

### Classe 5 Moto, side-car, trike\*

- \*Sont autorisés les trikes d'une puissance >15 Kw, dont le poids à vide dépasse les 550 Kg (article R421-2 du Code de la Route).



Péage de Saint-Germain / BP 60457

F-12104 MILLAU Cedex

Tél. +33 (0)5 65 61 61 61

Fax +33 (0)5 65 61 61 60